



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer du poumon

Question écrite n° 33732

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la récente étude relative au cancer. L'étude élaborée par l'Institut de veille sanitaire (Invs) et l'Institut national du cancer (Inca) vient de paraître, et souligne que le cancer du poumon concerne 28 200 cas et 21 300 décès par an ce qui en fait le cancer le plus mortel pour l'homme. Elle lui demande si elle peut préciser ce qu'elle compte faire pour prévenir ce risque, et quelles recherches sont effectuées pour réduire la mortalité de cette maladie.

Texte de la réponse

Avec 39 495 nouveaux cas estimés en 2012, le cancer du poumon est au 4ème rang des localisations cancéreuses et se situe au 1er rang des décès avec 29 949 décès, dont 71 % chez l'homme. Alors que chez l'homme l'évolution de l'incidence de ce cancer a décru à partir des années 2000, chez la femme, l'incidence est toujours en forte augmentation avec pour conséquence une augmentation également très forte de la mortalité liée à ce cancer. Ces évolutions différentes sont essentiellement liées au principal facteur de risque de ce cancer, la consommation tabagique, qui a baissé chez l'homme et augmenté chez la femme. Une tendance similaire a été constatée dans d'autres pays développés comme les États-Unis. C'est pourquoi le troisième plan cancer 2014-2019 lancé par le Président de la République le 4 février 2014 prévoit des actions de prévention pour diminuer les facteurs de risque et permettre à chacun de mieux faire les choix adéquats pour réduire son risque de cancer et améliorer sa santé : développer l'éducation à la santé ; éclairer les choix individuels en clarifiant la hiérarchie des facteurs de risque de cancers ; améliorer la connaissance des perceptions et des comportements vis-à-vis des facteurs de risque de cancers ; faire de la recherche interventionnelle, un véritable outil de prévention et de changement de comportements Le plan cancer cible bien évidemment la prévention primaire du cancer du poumon avec le programme national de réduction du tabagisme lancé par la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes en septembre 2014. Ce programme ambitieux vise à réduire le nombre de fumeurs quotidiens d'au moins 10 % entre 2014 et 2019, d'atteindre une prévalence du tabagisme quotidien inférieure à 20 % en 2014, et à terme de parvenir à ce que 95 % des enfants nés en 2014 soient non fumeurs lorsqu'ils auront 18 ans. Des mesures majeures de ce programme ont été intégrées dans le projet de loi de modernisation de notre système de santé, comme l'instauration du paquet neutre à compter du 20 mai 2016. Concernant l'amélioration du dépistage du cancer du poumon, le troisième plan cancer prévoit de valider une modalité de dépistage sensible et spécifique du cancer du poumon à l'horizon 2019 et de soutenir des expérimentations en population ciblée. Enfin, le plan cancer 2014-2019 vise également à mieux analyser le risque de survenue de cancer du poumon en fonction des expositions chroniques à la pollution atmosphérique et notamment aux particules fines issues du diesel.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33732

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7624

Réponse publiée au JO le : [1er mars 2016](#), page 1773